

**AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL – 2025
FILIERE SOCIALE – CATEGORIE A**

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE – VAL DE LOIRE : CHER,
INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET ET EURE-ET-LOIR

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organisent

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DE L'ÉPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau - et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon du grade d'assistant socio-éducatif. <p>En outre, les candidats doivent être en fonction à la clôture des inscriptions soit le 24 avril 2025 (2).</p>	<p><u>Epreuve orale d'admission</u> à partir du :</p> <p>Jeudi 11 décembre 2025</p>	<p><u>Inscription en ligne :</u></p> <p>du mardi 11 mars 2025 au mercredi 16 avril 2025 inclus</p> <p><u>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :</u></p> <p>Jeudi 24 avril 2025</p>

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr.

(2) A noter : en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau annuel d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil par le statut particulier.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) **Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr**

puis : www.cigversailles.fr – « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »
Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.